

Rapport de la commission des finances concernant

Préavis No 13-3/21

Chavornay – Entretien de l'abri de Protection civil

« Les Bayards »

Demande de crédit pour la réalisation des travaux

Chavornay, le 11 juin 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

La Commission des finances composée de Mmes Hacina Minder et Carine Protti ainsi que de MM. Edwin Egger et Bertil Maire, présidée par M. Ali-Georges Maire, rapporteur, a siégé le mercredi 2 juin à la Maison de Commune.

Forcés par le destin, et plus particulièrement par un malencontreux « copier-coller » nous avons consciencieusement pris soin d'apporter une attention toute particulière à ce préavis, qui coup de chance ou de malchance, est le 13^{ème} de l'année en cours.

La Municipalité était représentée par M. Christian Kunze, syndic, Laurence Marchand, future syndic et Guillaume Abetel, municipal prochainement à la tête du dicastère des finances. Un bel aéroportage parfaitement surpris d'avoir à traiter de ce sujet si bien enfoui sous nos terres communales et d'une importance économique capitale. Afin de conserver tout le sérieux nécessaire au traitement du sujet nous n'avons pas pris la peine de convier M. Eric Gorgerat délégué municipal pour ce préavis.

Nous adressons tous nos remerciements à nos municipaux pour tous les renseignements qu'ils n'ont pas eu nécessité de porter à notre connaissance.

Rappel

La commission des finances est sollicitée pour faire part de ses éventuelles remarques et donner son avis sur la capacité financière de la commune à s'engager sur de lourdes dépenses pouvant éventuellement avoir des conséquences sur le taux d'imposition communal.

Remarques

- Comme toute propriété vieillissante un abri PC peut souffrir des outrages du temps et il s'avère alors nécessaire d'y remédier, nous n'y voyons que du bon.

- Par chance, dans ce cas particulier, notre cher Etat de Vaud nous fait le bonheur de subsidier à hauteur de 50% les frais colossaux engendrés.
- De plus, il s'agit là d'une excellente occasion d'utiliser la part restante (et bloquée) du fonds abri PC, avant que la somme résiduelle ne doive être restituée au canton.
- En attendant la prochaine guerre, le bel investissement que nous allons vous inviter à accorder permettra à des musiciens et à des joueurs de plateau de s'adonner à leur loisir.
- Le renouvellement du look des lieux inclut-il réellement un renouvellement du look orthographique du lieu ainsi que semble le suggérer les conclusions du préavis ?

Finances

- Nous nous sommes posé la question de savoir s'il était financièrement raisonnable d'inclure dans le budget de la révision intérieure de l'abri le robinet extérieur destiné à arroser la place de jeux ? Nous n'avons pas trouvé la réponse.

Conclusion

Histoire de se mettre pour une bonne fois à l'abri, et au vu de l'énormité de l'investissement prévu, et tout particulièrement de son impact insignifiant sur la dette communale, notre commission, sans hésitation, invite le Conseil à dire un oui massif à cette belle initiative.

Le conseil communal de Chavornay

- o Vu le préavis municipal No 13-3/21
- o Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- o Ouï le rapport de la commission des finances
- o Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- o D'autoriser la Municipalité à financer l'entretien de l'abri PC « Les Baillards »
- o D'accorder à ce titre un crédit de CHF 136'000.-, dont au final 64'000.- à la charge de la commune
- o De financer cette construction par la trésorerie courante ou alors si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.

La Commission des finances

Le président : A.-G. Maire

Les membres : H. Minder

C. Protti

E. Egger

B. Maire